

Comment répondre à un marché public ?



Répondre à un marché public permet de développer et diversifier votre commercialisation, et d'avoir une vue prévisionnelle des quantités engagées pour la durée du marché (1 à 4 ans).

Le marché public est un contrat réglementé (code de la commande publique) passé entre vous et l'acheteur.

Vous avez donc une vue d'ensemble sur la durée du marché de votre engagement mutuel ainsi qu'une visibilité de votre activité.

Il est vivement conseillé de rentrer en contact avec les coordinateurs de marchés (cuisines centrales, groupements d'achats, communautés de communes, etc). Ce 1^{er} contact est indispensable pour faire connaître vos références, conditionnements, contraintes, etc. Le coordonnateur pourra ainsi vous préparer au mieux en amont et rédiger son marché en fonction des attentes de chacune des deux parties prenantes. De plus, cela permet d'anticiper votre candidature.

1. Où trouver l'information ?

Pour faire connaître son besoin, l'acheteur public dispose de plusieurs moyens pour partager son marché sur un support accessible au plus grand nombre : journal d'annonces légales, revue spécialisée ou sur un site internet. Pour les marchés ne dépassant pas quelques milliers d'euros, la procédure de diffusion de l'offre peut se faire par mail.

Retrouvez les offres de marchés publics sur ...	
 publication & dématérialisation	https://www.e-marchespublics.com/
	https://www.achatpublic.com/
	https://www.marches-publics.gouv.fr/

liste non-exhaustive

2. Le dossier de consultation

Si vous avez pris connaissance d'un marché public sur un site vous devez récupérer la DCE en le téléchargeant (si vous avez reçu l'offre par mail de la part d'un acheteur public, celui-ci vous a normalement envoyé le dossier de consultation (DCE), qui concerne tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du marché).

Ensuite à vous de jouer :

- Récupérer le DCE (dossier de consultation des entreprises) mis à votre disposition et qui contient un certain nombre de documents comme la procédure de réponse ; le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le cahier de clauses administratives particulières (CCAP)

- Prendre connaissance du cahier des charges (CCTP) qui explique quels sont les besoins de l'acheteur, autrement dit le cahier des charges attendu.

- Rassembler les documents demandés listés dans le Règlement de consultation (Cf. liste page 2 de cette synthèse),

- Remplir le BPU et/ou DQE (Bordereau de Prix Unitaire) avec vos numéros de référence, prix, remises si existantes, etc.,

- Signer les CCPT et CCAP si demandé,

3. Comment est constitué un marché

Généralement une commande publique de denrées alimentaires est rédigée sous forme de lots, c'est-à-dire que la commande est subdivisée sous la forme de lots distincts, par exemple :

Lots	Désignation
01	Viandes fraîches
02	Fruits et légumes frais
03	Produits de boulangerie

Selon votre spécialité vous avez la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots. Attention néanmoins, un lot sous-tend plusieurs lignes de produits «sous-lot», il est impératif que vous proposiez une offre pour chaque référence (certains marchés acceptent les possibilités de variantes de produits cf. le document de DCE).

Resalis mutualise la réponse aux marchés publics avec plusieurs producteurs/fournisseurs du réseau (ce que l'on appelle en « co-traitance »). Cela permet de mutualiser les offres et répondre à la totalité de la commande en volume et nombre de références différentes (chaque ligne de chaque lot).

4. La réponse au marché public

Pour candidater à l'offre il vous faut constituer un dossier comportant des documents présentant votre candidature et votre offre. Le règlement de consultation vous indique toutes les informations dont vous avez besoin, il vous faut bien le suivre car les attentes peuvent être différentes entre chaque marché.

Une fois votre dossier de réponse constitué il vous faut le transmettre selon les modalités décrites dans le dossier de consultation (attention aux délais limite).

Pièces à fournir :

- Mémoire technique (*document personnalisé reprenant les points les plus importants de l'entreprise*)
- DC 1-DC 2 (*formulaire cerfa présentation de l'entreprise*)
- Références (*remplir le BPU = bordereau de prix joint au DCE*)
- Déclaration CA sur 3 exercices
- Attestation Non OGM (*si demandé*)
- Extrait K-bis (*- de 6 mois*)
- Attestation d'assurance
- Certificat (*AB, BBC, HVE, etc.*)
- Attestations URSSAF et fiscales (*- de 6 mois*)

Points de vigilance :

Il est important d'avoir conscience que la procédure de réponse aux marchés publics induit une certaine *lourdeur administrative*, répondre à un premier appel d'offres sans être préparé peut être chronophage

Il est également nécessaire de vous assurer d'être en capacité d'honorer la commande et d'être certains de suivre au niveau des volumes annoncés.

La réponse mutuelle avec d'autres producteurs permet une complémentarité de l'offre à une ligne, il sera cependant nécessaire de vous entendre afin d'aligner vos prix.

Une question ?

Association Résalis
06 69 73 88 04
contact.resalis.79@gmail.com

Pour aller plus loin :

Les marchés publics en général :

<https://www.boamp.fr/pages/entreprise-reglementation/>
<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/marches-publics>

Qu'est-ce que le sourcing :

<https://www.j360.info/actualites/decouverte-des-marches-publics/sourcing-achats/>